

CHARTRE ÉTHIQUE DE L'UNEVH

PRÉAMBULE

L'Université Etzer Vilaire d'Haïti (UNEVH), fondée en 2017, s'engage à contribuer au développement intellectuel, scientifique, culturel et socio-économique d'Haïti. Elle place au cœur de sa mission l'intégrité, la responsabilité, l'excellence académique et le respect de la dignité humaine.

La présente Charte Éthique constitue un cadre de référence pour l'ensemble de la communauté universitaire : le rectorat, le conseil d'administration, le corps professoral, les intervenants professionnels, les étudiants, ainsi que les partenaires institutionnels nationaux et internationaux. Elle vise à garantir un fonctionnement transparent, équitable et conforme aux valeurs fondamentales de l'enseignement supérieur.

1. PRINCIPES FONDAMENTAUX

L'Université adhère aux valeurs suivantes :

Intégrité : honnêteté intellectuelle, transparence administrative et rigueur scientifique.

Responsabilité : engagement envers la qualité de l'enseignement, de la recherche et de la gestion institutionnelle.

Respect : considération pour la dignité humaine, la diversité culturelle et linguistique (français et créole).

Équité : traitement juste et impartial de tous les membres de la communauté universitaire.

Excellence : recherche constante de qualité dans la formation, la recherche et les services à la société.

2. LE RECTORAT

L'actuel recteur, également recteur fondateur, assure la vision stratégique, la gouvernance académique et, pour le moment, le financement principal de l'Université.

Engagements du rectorat :

Garantir une gestion transparente et responsable des ressources.

Préserver l'indépendance académique et la liberté de recherche.

Promouvoir un climat institutionnel fondé sur le respect, la collaboration et la méritocratie.

Mettre en place des politiques claires de gouvernance, de recrutement et d'évaluation.

Prévenir tout conflit d'intérêts et assurer la reddition de comptes.

3. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration contribue à l'orientation stratégique et au bon fonctionnement de l'Université.

Engagements du CA :

Prendre des décisions dans l'intérêt supérieur de l'institution.

Assurer la transparence des délibérations.

Respecter la séparation entre gouvernance stratégique et gestion opérationnelle.

Soutenir le rectorat dans la recherche de financements et de partenariats.

Prévenir toute forme de favoritisme, de corruption ou d'ingérence politique.

4. LE CORPS PROFESSORAL

4.1. Professeurs titulaires

Les professeurs titulaires sont au cœur de la mission académique.

Engagements :

Assurer 12 heures de cours par semaine avec assiduité.

Encadrer au moins un étudiant en mémoire ou thèse.

Participer aux jurys de soutenance.

Publier au moins un article scientifique par an ou un ouvrage.

Participer et organiser des colloques et activités scientifiques.
Respecter la propriété intellectuelle et promouvoir la rigueur scientifique.
Favoriser un environnement d'apprentissage respectueux et inclusif.

4.2. Professeurs vacataires et intervenants professionnels

Engagements :

Assurer les heures de cours convenues avec professionnalisme.
Respecter les normes pédagogiques de l'Université.
Maintenir une relation respectueuse avec les étudiants et le personnel.
Éviter tout conflit d'intérêts lié à leur activité professionnelle externe.

5. LE CORPS ÉTUDIANT

Engagements des étudiants :

Respecter les règles académiques et disciplinaires.
S'abstenir de toute fraude, plagiat ou tricherie.
Contribuer à un climat de respect et de collaboration.
Participer activement à leur formation.
Produire leurs travaux en français ou en créole selon les exigences du programme.

6. LA RECHERCHE ACADÉMIQUE

Principes éthiques :

Les mémoires et thèses peuvent être rédigés en français ou en créole.
Respect strict de la propriété intellectuelle.
Interdiction du plagiat, de la falsification ou de la fabrication de données.
Confidentialité des données sensibles.
Contribution au développement scientifique et social d'Haïti.

7. PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Engagements :

Établir des partenariats basés sur la transparence et le respect mutuel.
Promouvoir la mobilité académique et la coopération scientifique.
Préserver l'autonomie institutionnelle dans toutes les collaborations.

8. RELATIONS AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MENFP)

Engagements :

Respecter les normes et directives du MENFP.
Soumettre les documents requis dans les délais.
Contribuer au renforcement du système éducatif haïtien.

9. USAGE ÉTHIQUE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

L'Université reconnaît l'importance croissante des technologies d'IA et autorise leur usage par tous les membres de la communauté universitaire, dans le respect des normes académiques.

9.1. Principes généraux

L'IA est un outil d'assistance, non un substitut à la réflexion personnelle.
Toute utilisation doit être transparente, responsable et conforme aux valeurs de l'Université.
La maîtrise des outils d'IA est encouragée pour renforcer les compétences académiques.

9.2. Usage par les étudiants

Recherche documentaire, génération d'idées, analyse de données, aide linguistique.
Obligation de mentionner l'usage de l'IA lorsque celui-ci est significatif.
Interdiction de soumettre un travail entièrement généré par IA.
Vérification de la fiabilité des informations produites.

9.3. Usage par les professeurs et chercheurs

Préparation de cours, analyse scientifique, rédaction, encadrement.

Responsabilité intellectuelle totale du contenu produit.

Respect de la confidentialité des données.

Interdiction de déléguer entièrement à l'IA les tâches d'évaluation.

9.4. Usage par le rectorat et le conseil d'administration

Aide à la prise de décision, rédaction administrative, analyse stratégique.

Préservation de la confidentialité institutionnelle.

Transparence lorsque l'IA contribue à une analyse ou décision.

9.5. Limites et responsabilités

Interdiction de manipuler des données ou de contourner les exigences académiques.

L'Université peut vérifier l'usage de l'IA dans les travaux soumis.

Toute utilisation abusive peut entraîner des sanctions disciplinaires.

10. DISPOSITIONS FINALES

La présente Charte s'applique à tous les membres de la communauté universitaire.

Toute violation peut entraîner des sanctions selon les règlements internes.

La Charte peut être révisée périodiquement pour s'adapter à l'évolution de l'Université et du contexte national.

Charte votée le 14 mars 2024

En assemblée extraordinaire

Cap-Haïtien, Haïti